

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

**Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321**  
**Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)**

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ**

**1006<sup>eme</sup> RÉUNION**

**06 JUILLET 2021**

**ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE**

**PSC/PR/COMM.1006(2021)**

**COMMUNIQUÉ**

## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1006<sup>ème</sup> réunion tenue le 6 juillet 2021 sur l'examen du mandat du G-5 Sahel,**

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

**Prenant note** des observations liminaires de S.E. Ambassadeur Victor Adeleke, Représentant permanent de la République fédérale du Nigéria et Président du CPS pour le mois de juillet 2021, ainsi que de la déclaration de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité ; **notant également** la communication faite par le Général Oumarou Namata Gazama, Commandant de la Force conjointe du G5 Sahel, ainsi que les déclarations des représentants du Ghana, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et des membres du G5 Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Tchad, la Mauritanie et le Niger ;

**Conscient** du lien entre la situation sécuritaire en Libye et la situation au Mali et dans toute la région du Sahel ;

**Rappelant** la Décision [Assembly/AU/Dec.792 (XXXIII)] sur la situation en Libye et au Sahel, adoptée par la 33<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'UA tenue du 9 au 10 février 2020, à Addis-Abéba, ainsi que ses décisions et prises de position antérieures sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXXXIX)] adopté lors de sa 939<sup>ème</sup> réunion tenue le 30 juillet 2020, ainsi que le Communiqué [PSC/PR/1/COMM.(CMXX)], adopté lors de sa 920<sup>ème</sup> réunion tenue le 21 avril 2020 ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. **Exprime sa profonde inquiétude** face à la dégradation de la sécurité et de la situation humanitaire dans la région du Sahel, due à l'augmentation des attaques de terroristes, de groupes criminels et armés opérant dans la région, ainsi qu'aux défis socio-économiques qui en résultent et qui sont aggravés par les effets négatifs du changement climatique et l'apparition de la pandémie du COVID-19 ;
2. **Condamne avec la plus grande fermeté** les attaques perpétrées par des groupes terroristes, criminels et armés contre les États de la région ainsi que contre des populations innocentes, et condamne également l'extrémisme violent, les activités de transhumance, le trafic de drogues et d'armes légères, y compris la criminalité transnationale organisée, qui ont tous eu des effets cumulatifs négatifs sur la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles et les efforts davantage élargis d'édification de l'État dans toute la région du Sahel ;
3. **Félicite** la Force conjointe du G5 Sahel pour son engagement soutenu en faveur du rétablissement d'une paix et d'une sécurité durables dans la région du Sahel, malgré les problèmes de capacité auxquels elle est confrontée ; **félicite en particulier** les pays contributeurs de troupes ; et **rend hommage** aux hommes et aux femmes de la Force conjointe du G5 Sahel qui ont fait le sacrifice ultime et **souhaite** un prompt

rétablissement à tous ceux qui subissent des blessures dans le cadre des efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité au Sahel ;

4. **Félicite également** l'équipe de médiation de la CEDEAO dirigée par S.E. le Président Goodluck Jonathan pour son soutien indéfectible aux parties prenantes maliennes qui s'efforcent de rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays et **exhorte** les parties prenantes maliennes à donner la priorité aux intérêts nationaux et à déployer des efforts en vue de la mise en œuvre réussie de la Charte de la Transition et de l'Accord de paix et de réconciliation, émanant du processus d'Alger (2015), y compris l'organisation d'élections démocratiques crédibles et transparentes dans les délais impartis ;

5. **Félicite également** les partenaires internationaux pour leur soutien financier et technique continu aux efforts de la Force conjointe du G5 Sahel, ainsi que pour leur soutien aux efforts des gouvernements de la région pour soulager les souffrances des populations affectées de la région ;

6. **Souligne la nécessité** de renforcer la coordination et la complémentarité des efforts entre et parmi toutes les Forces déployées dans la région, à savoir la Force conjointe du G5 Sahel, l'Opération Barkhane, la Mission multidimensionnelle de stabilisation des Nations unies au Mali (MINUSMA), TAKOUBA et la Force multinationale mixte contre Boko Haram, en vue d'atteindre l'objectif de dégradation et d'élimination des groupes terroristes, tout en évitant les doubles emplois et le gaspillage de ressources rares ;

7. **Souligne la nécessité** pour la Force conjointe du G-5 Sahel de continuer à renforcer son respect du Droit international humanitaire (DIH), du Droit international des droits de l'homme (DIDH) ainsi que des règles de conduite et de discipline, et de rendre des comptes à ce sujet ; à cet égard, **demande** à la Commission de l'UA de fournir un soutien à la force conjointe du G-5 Sahel pour assurer le respect des règles et la responsabilité ;

8. **Souligne l'impérieuse nécessité** de redoubler d'efforts pour mobiliser un financement prévisible et durable et les ressources matérielles nécessaires pour permettre à la Force du G5 Sahel de s'acquitter plus efficacement de son mandat ; dans ce contexte, **encourage** les pays du G5 Sahel à continuer à coopérer avec le gouvernement de la République populaire de Chine pour la livraison rapide des équipements conformément à l'Accord signé le 8 mai 2020 ;

9. **Réaffirme l'importance** d'une approche globale et multidimensionnelle pour s'attaquer aux causes fondamentales des problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les pays de la région du Sahel, y compris une approche globale de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; et **demande** au président de la Commission d'envoyer une mission d'évaluation technique conjointe dans la région du Sahel, afin de déterminer la situation politique, sécuritaire et humanitaire sur le terrain, ainsi que l'impact et les implications possibles du retrait de la Force de l'Opération Barkhane ou de sa réduction ;

10. **Souligne la nécessité** d'améliorer les méthodes de travail entre la Commission de l'UA et le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, notamment en créant une Cellule de soutien stratégique du G5 Sahel au sein de la Commission de l'UA, qui jouera un rôle essentiel en matière de communication croisée, de partage

des informations, de gestion efficace des aspects administratifs et logistiques et de fourniture d'un soutien à la Force du G5 Sahel ;

11. **Demande** au Président de la Commission de poursuivre les consultations avec les parties prenantes concernées sur le déploiement des 3000 hommes dans la région du Sahel conformément à la Décision [Assembly/AU/Dec.792 (XXXIII)] sur la situation en Libye et au Sahel adoptée par la 33<sup>eme</sup> Session ordinaire de la Conférence de l'UA tenue du 9 au 10 février 2020, à Addis-Abéba, Éthiopie et de rendre compte au CPS des résultats de ces consultations ;
12. **Demande également** au Président de la Commission de l'UA, en étroite coordination avec le Secrétariat du G5 Sahel et les pays de la région, d'accélérer la finalisation de la Stratégie de stabilisation du Sahel de l'UA, entre autres, en harmonisant les activités en cours sur le terrain et en évitant les doubles emplois, et en se concentrant sur les projets pour lesquels les ressources sont les plus nécessaires ;
13. **Décide** de renouveler le mandat de la Force conjointe du G5 Sahel pour une année supplémentaire à compter du 13 juillet 2021 ; et
14. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.